



Avec les enfants de Madagascar

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **Lundi 27 MAI 2024 à 10h**

Association : AVEC LES ENFANTS DE MADAGASCAR

Adresse : 11 bis rue Henry Bordeaux – 74000 ANNECY

Le 27 mai 2024 à ANNECY, les membres de l'association se sont réunis Salle **Denviolet verte 5 rue Louis Armand à Annecy** en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Madame Lucette MARTIN, présidente de l'association.

Elle était assistée d'un secrétaire de séance, Mme REYNE Gaëlle, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

Rapport moral et financier

Approbation du budget

Renouvellement du bureau

La présidente a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations Il a été fait lecture des différents rapports.



Avec les enfants de Madagascar

RAPPORT MORAL

Le rapport moral est présenté par Lucette Martin, présidente.

Ce rapport qui figure en annexe du présent procès-verbal, reprend les thèmes importants suivants de l'année:

- L'association fête ses 11 ans d'existence : en 2013, 43000 repas étaient distribués contre 145000 en 2023 !
- Suite à leur séjour à Madagascar du 10 avril au 9 mai 2024, Lucette Martin et Fabienne Angeloz nous font part de quelques améliorations et nouveautés malgré les difficultés habituelles.
- Beaucoup d'événements et d'activités ont été réalisés cette année et de nombreux projets à venir. L'opération sacs à dos a été un franc succès !

Rappelons qu'avec 6 €, on nourrit 1 enfant pendant un mois.

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier annexé au présent procès-verbal, est présenté par Sylvie DURAND, trésorière. Elle rappelle que les comptes ont été vérifiés par la présidente et des membres du CA.

À ce jour, l'association a un bon équilibre financier.

Grâce aux dons et aux nombreuses actions menées nous avons un bénéfice de 2.373,25 € :

- Dépenses : 28.019,85€
- Recettes : 30.393,25€

Nous rappelons que, grâce à ce bilan positif, toutes les cuisinières reçoivent dorénavant 12.000 ariarys par jour, à l'exception de Sahondra dont la cuisinière avait déjà cette rétribution..

Depuis quelques mois, lors de nos différentes manifestations, nous utilisons un terminal de paiement électronique qui, malgré de faibles frais à chaque opération, nous permet d'augmenter nos ventes.

Une discussion s'est ouverte sur l'augmentation éventuelle de la cotisation annuelle. Pour pallier la baisse des dons, il est proposé que l'an prochain cette cotisation passe de 30 à 40 €.

S'en est suivi un débat ainsi que des questions des différents membres présents.



Avec les enfants de Madagascar

Quelques nouvelles, suite au séjour de Fabienne et Lucette.

- Fabienne ANGELLOZ nous a raconté le voyage à Madagascar :
- Les billets d'avion sont très chers et les compagnies aériennes ne font pas « d'efforts » pour accompagner le transport de matériel des associations : une valise supplémentaire coûte 218€
- Le passage de la douane est toujours aussi difficile : convoquées par les douaniers afin d'ouvrir les valises. Les « relations » à Tana, les documents présentés, statuts, ordre de missions, factures d'achats artisanat, ont permis de passer sans problèmes avec les remerciements des douaniers pour nos actions envers les enfants.
- Concernant les écoles, deux des directeurs ne font pas beaucoup d'efforts : le directeur d'Alasora achète le riz tous les jours ce qui revient plus cher que de l'acheter toutes les semaines en une seule fois.

La décision a donc été prise pour Alasora qu'une maman parrainée par l'association Parrainages Madagascar gèrera la cantine et qu'une institutrice l'aidera ; le tout sous la surveillance bienveillante d'Aimée.

- Aimée, notre assistante sociale est toujours aussi efficace malgré son état de santé et la fatigue.
- Le bâtiment Anyma s'est agrandi. Il a bien été rénové et bien entretenu.
- Le marché du COUM a été rénové et c'est un plaisir d'acheter de l'artisanat pour Fabienne et Lucette qui sont devenues au fil des ans de parfaites négociatrices.
- Grâce à Alexandre présent à Tana, un jeune homme qui fait le marché de Noël d'Annecy chaque année, elles ont pu acheter des pierres au kg. C'est lui qui nous les ramènera via son container en juillet
- Lucette rappelle que nous avons toujours du matériel dans le container des sœurs Bontaz mais qu'il est difficile, voire impossible de rentrer en contact avec elles.
- Le puits d'Antanety fonctionne toujours !
- La cuisinière des personnes âgées a pu enfin prendre ses vacances : l'organisation a distribué des paquets de pâtes, d'œufs et de fruits pour la semaine.



Avec les enfants de Madagascar

À l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapports moral et financier : l'Assemblée Générale adopte à l'UNANIMITÉ cette résolution

Approbation du budget : cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ

L'assemblée générale donne également quitus aux administrateurs et aux membres du bureau pour l'exécution de leur mandat au titre de l'année 2023

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration :

Madame Evelyne COUTTET souhaite quitter son poste d'administratrice et Monsieur Philippe DUJARDIN, nouveau membre, aimerait intégrer le conseil d'administration.

L'assemblée générale en prend acte et approuve à l'unanimité la composition du conseil d'administration :

- Présidente : Lucette MARTIN
- Trésorière : Sylvie DURAND
- Secrétaire : Gaëlle REYNÉ
- Membres : Fabienne ANGELLOZ-NICOUD, Juliana ANDRIANASOLO, Renée COURVOISIER, Danièle DURIF.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A ANNECY, LE 27 MAI 2024

La Présidente de séance
Lucette MARTIN

La Secrétaire de séance
Gaëlle REYNE

Association d'aide humanitaire Loi 1901
11 bis rue Henry Bordeaux - 74000 ANNECY
<https://www.avec-les-enfants-de-madagascar.fr>